

Organisation du marché de la viande et des oeufs

- Situation actuelle
- Accords bilatéraux et OMC
- Perspectives

Importation de viande de volaille – réglementation transitoire

Année	Enchères	Prest. indigènes
2004	100 % (Prop. de la prestation en faveur de la production suisse 0.93)	
2005	33 %	67 % (Prestation indigène 1.10.03 – 30.09.04)
2006	66 %	34 % (1.10.04 – 30.09.05)
2007ss	100 %	

Viande de volaille

	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^{ème} trimestre 2005
Quantité brute (tonnes)	3 630	3 300
Prix d'adjudication moyen (fr/kg brut)	0.86	0.45

Oeufs – Situation actuelle

- Mesures d'allégement du marché 2005
- Contributions à l'investissement
- Contingent tarifaire des oeufs en coquilles

Accords bilatéraux I et II

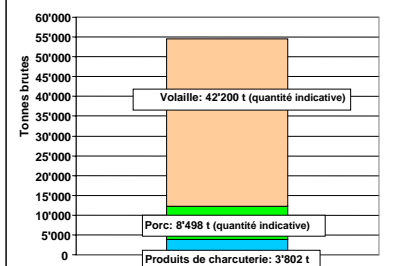
Bilatérales I: Concessions viande dès 1.1.2005

- 1'000 t jambon cru + 200 t viande séchée à un droit de douane de zéro vers la Suisse
- 1'200 t viande séchée à un droit de douane de zéro vers l'UE

Bilatérales II: Actualisation du procès verbal 2 de 1972

=> ouverture supplémentaire des marchés par la suppression des droits de douane et des subventions à l'exportation (p.ex. chocolat), extension aux autres produits (p.ex. café, eau minérale, moutarde)

Contingent tarifaire OMC N° 6: viande blanche (porcine et volaille)



OMC

- Protection à la frontière – *réduire d'un tiers au moins*
- Soutien interne - *réduire de moitié*
- Subventions à l'exportation - *éliminer*

Stratégie

Les 5 axes d'action

- 1 Améliorer la compétitivité par le transfert de fonds du soutien au marché vers les paiements directs et les mesures destinées à réduire les coûts
- 2 Assurer les prestations fournies dans l'intérêt général par un système simple de paiements directs
- 3 Promouvoir la valeur ajoutée dans le milieu rural
- 4 Faciliter l'évolution structurelle et la rendre supportable sur le plan social
- 5 Simplifier l'administration et coordonner les contrôles

Stratégie / mesures Axe d'action 1 (a)

Améliorer la compétitivité

- Limiter le soutien du marché laitier au supplément pour le lait transformé en fromage (compensation de la différence de prix à la frontière), contributions UGBFG
- Abaisser le prix-seuil des céréales fourragères
- Réduire de manière analogue le soutien du marché pour les autres grandes cultures et le remplacer par une contribution à la surface spécifique
- Supprimer les subventions à l'exportation (sauf „Schoggigesetz“)
- Mettre aux enchères les contingents tarifaires de beurre et de pommes de terre

Réduire les coûts

- critères plus sévères pour l'aide à l'investissement accordée aux exploitations
- assouplissement / harmonisation des prescriptions techniques pour les bâtiments et les machines
- admission d'importations parallèles, application du nouveau droit sur les cartels (produits phytosanitaires, engrais, médicaments vétérinaires, matériaux de construction)

Assurer les prestations d'intérêt général

- contribution UGBFG uniforme (herbages)
- contribution uniforme pour les terres ouvertes
- adaptation des contributions pour la région de montagne
- renforcement de l'ordonnance sur la qualité écologique
- réduction de la contribution générale à la surface

Promouvoir la valeur ajoutée dans le milieu rural

- différencier la promotion des ventes
- développer le système de protection des désignations
- soutenir les initiatives concernant des projets agricoles
- assouplir la loi sur l'aménagement du territoire (accès simplifié à des activités accessoires telles que le tourisme rural)
- défendre les intérêts d'exportation (ouverture réciproque des marchés)

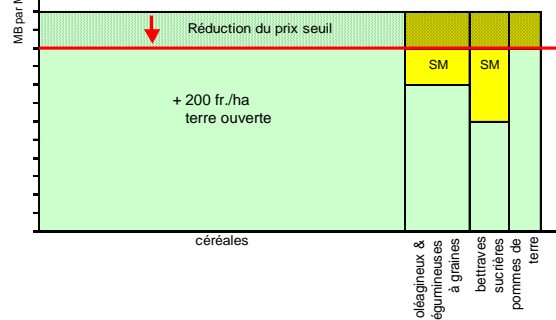
Faciliter l'évolution structurelle et atténuer les effets

- permettre la cessation de l'activité agricole, notamment par l'aide aux exploitations
- assouplir l'imposition des gains de liquidation et l'obligation de restituer les contributions
- autoriser la réutilisation de bâtiments après la cessation d'exploitation
- modifier le droit foncier, relever la limite concernant l'entreprise agricole
- supprimer la limite de prix et le contrôle des fermages
- veiller à ce que les paiements directs n'influent pas sur les structures

Simplifier l'administration et coordonner les contrôles

- mettre en réseau la BDTA et les paiements directs
- PER: automatiser le bilan de fumure ou le limiter aux exploitations comptant un cheptel nombreux
- coordonner les procédures et l'exécution du droit concernant les denrées alimentaires, le domaine vétérinaire et l'agriculture

Transformation du soutien du marché des grandes cultures



Evolution des 3 enveloppes financières (en millions de francs)

	2000-2003	2004-2007	2008-2011
Décision du Parlement, plan financier	14 029	14 092	13 458
Effectivement versé / attribué	13 794	13 538	
Améliorations structurelles	938	856	719
Soutien du marché	3 520	2 717	1 488
Paiements directs	9 336	9 965	11 251
